

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

États financiers
31 mars 2026

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

États financiers

31 mars 2026

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 24

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et reçoit des sommes dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits de dons et sommes reçues, à l'excédent des produits sur les charges, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, à l'actif à court terme au 31 mars 2026 et 31 mars 2025, et à l'actif net aux 1er avril et 31 mars 2026 et 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grenier Bonin CPA inc.¹

Boucherville, le 28 mai 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127729



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026				2025	
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits (annexe A)	31 782	-	32 411	10 123 337	10 187 530	8 111 632
Charges						
Masse salariale (annexe B)	-	176 995	-	5 590 789	5 767 784	6 578 525
Frais d'administration (annexe C)	-	-	-	230 886	230 886	241 104
Frais de bureau (annexe D)	-	-	-	86 760	86 760	86 714
Frais de logement (annexe E)	-	-	-	307 020	307 020	304 248
Frais d'activités (annexe F)	-	-	-	6 417	6 417	5 825
Autres frais (annexe G)	-	-	36 710	111 435	148 145	137 765
Projets spécifiques (annexe H)	67 387	-	-	2 621 599	2 688 986	976 601
	67 387	176 995	36 710	8 954 906	9 235 998	8 330 782
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(35 605)	(176 995)	(4 299)	1 168 431	951 532	(219 150)

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026				2025
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	618 634	176 327	20 141	(1 030 666)	(215 564)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(35 605)	(176 995)	(4 299)	1 168 431	951 532
Virements interfonds (note 4)	-	174 795	-	(174 795)	-
Solde à la fin	583 029	174 127	15 842	(37 030)	735 968

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

BILAN

Au 31 mars 2026

					2026	2025
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	594 790	-	-	930 293	1 525 083	170 670
Dépôt à terme, 2,6 %, échéant en février 2027	-	-	-	100 000	100 000	100 000
Débiteurs (note 5)	302	-	-	67 720	68 022	54 622
Subventions à recevoir	-	-	-	17 689	17 689	69 223
Créances interfonds (note 6)	-	174 127	-	-	-	-
Frais payés d'avance	-	-	-	1 250	1 250	1 250
	595 092	174 127	-	1 116 952	1 712 044	395 765
Immobilisations (note 7)	-	-	15 842	-	15 842	52 552
Dépôt de garantie	-	-	-	20 633	20 633	20 633
	595 092	174 127	15 842	1 137 585	1 748 519	468 950

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

BILAN

Au 31 mars 2026

	2026				2025	
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passif						
Passif à court terme						
Créances interfonds (note 6)	8 474	-	-	165 653	-	-
Créditeurs (note 9)	3 589	-	-	762 058	765 647	632 527
Apports reportés (note 10)	-	-	-	246 904	246 904	19 576
	12 063	-	-	1 174 615	1 012 551	652 103
Apport reporté lié aux immobilisations (note 11)	-	-	-	-	-	32 411
	12 063	-	-	1 174 615	1 012 551	684 514
Soldes de fonds						
Affectations internes	583 029	174 127	15 842	-	772 998	815 102
Non grevés d'affectations	-	-	-	(37 030)	(37 030)	(1 030 666)
	583 029	174 127	15 842	(37 030)	735 968	(215 564)
	595 092	174 127	15 842	1 137 585	1 748 519	468 950

Engagements contractuels (note 12)

Pour le conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	951 532	(219 150)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	36 710	39 562
Amortissement de l'apport reporté lié aux immobilisations	(32 411)	(34 021)
	955 831	(213 609)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(13 400)	121 806
Subventions à recevoir	51 534	(69 223)
Créditeurs	133 120	70 376
Apports reportés - projet DAC	-	(1 273)
Apports reportés - fonds d'administration générale	227 328	(51 334)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 354 413	(143 257)
Encaisse au début	170 670	313 927
Encaisse à la fin	1 525 083	170 670

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué en vertu de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec. » L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif et il a pour mission de rendre des services aux victimes d'actes criminels et est un organisme de charité au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel est financé distinctement par des sommes versées par les contrevenants provenant de plusieurs CAVAC du Réseau des CAVAC dont celui de Montréal. Ce programme relève du Réseau des CAVAC et c'est le CAVAC de Montréal qui en assure la gestion et l'administration. Le fonds du programme de remboursement aux proches rend compte des activités que l'organisme consacre à l'administration de ce fonds. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le fonds des sommes versées par les contrevenants du CAVAC de Montréal regroupe un ensemble de projets annuels mis en place par l'organisme dans l'année. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le coût non amorti des immobilisations est présenté dans le fonds d'immobilisations ainsi que l'apport reporté lié aux immobilisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'organisme ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds d'administration selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds d'administration générale. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les contributions pénales sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons, autres sources de financement et intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif et amortissement linéaire	33 % et 5 ans
Système téléphonique	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

3. PROGRAMME DE REMBOURSEMENT AUX PROCHES DE PERSONNES DÉCÉDÉES D'UN ACTE CRIMINEL

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
CAVAC Estrie	18 762	-
CAVAC de la Montérégie	11 771	-
CAVAC Bas St-Laurent	1 120	-
	31 653	-
Charges		
Remboursement à des proches	63 894	38 077
Honoraires professionnels	2 022	1 600
Frais de coordination	1 471	1 403
	67 387	41 080
	(35 734)	(41 080)

4. VIREMENTS INTERFONDS

Une partie de l'actif net du fonds d'administration générale est affectée au fonds des sommes versées par les contrevenants ou à d'autres programmes spécifiques. Cette affectation est le résultat d'une entente avec la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice sur les modalités de financement. Cette année, le montant des sommes versées par les contrevenants est conservé dans sa totalité.

Ainsi, au cours de l'exercice, la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice a autorisé l'affectation de 174 795 \$ (180 113 \$ en 2025) des sommes versées dans tous les tribunaux de la région du fonds d'administration générale au fonds des sommes versées par les contrevenants qui sert pour des projets développés par le CAVAC de Montréal qui ont permis d'ajouter des ressources dédiées à certaines clientèles plus vulnérables, telles que aînés, proches de personnes décédées par actes criminels (DAC), victimes de violence conjugale, de violence sexuelle, intervention assistée par l'animal, etc.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

5. DÉBITEURS

	Fonds d'admini- stration	Fonds du programme de rembourse- ment	Total 2026	Total 2025
	\$	\$	\$	\$
Clients	16 383	-	16 383	8 317
Taxes sur les transactions commerciales	50 968	302	51 270	45 936
Intérêts	369	-	369	369
	67 720	302	68 022	54 622

6. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds ne comportent aucun intérêts ni modalités de remboursement. Le solde est de 174 127 \$ au 31 mars 2026 (668 689 \$ en 2025). Ce solde inclut un montant de 8 474 \$ à recevoir du fonds du programme de remboursement aux proches par le fonds d'administration générale qui agit à titre de fiduciaire pour ce programme.

7. IMMOBILISATIONS

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	24 106	20 424	3 682	4 602
Matériel informatique	232 696	231 297	1 399	34 499
Système téléphonique	21 836	19 710	2 126	2 657
Améliorations locatives	53 944	45 309	8 635	10 794
	332 582	316 740	15 842	52 552

8. FACILITÉ DE CRÉDIT ÉVENTUELLE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 175 000 \$ qui porte intérêts au taux préférentiel (soit 4,45 % au 31 mars 2026). La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par le dépôt à terme. La marge de crédit est inutilisée au 31 mars 2026.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

9. CRÉDITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	75 123	60 648
Salaires et vacances	667 210	546 768
Charges sociales	16 165	16 898
Fonds social	7 149	8 213
	765 647	632 527

10. APPORTS REPORTÉS

	Fonds d'admini- stration	Fonds du programme de rembourse- ment	Total 2026	Total 2025
	\$	\$	\$	\$
Projet tribunaux spécialisés	88 309	-	88 309	-
Projet EDIES	16 219	-	16 219	-
Programme PMRG	72 269	-	72 269	-
Programme Témoin Enfant	5 389	-	5 389	-
Ministre de la condition féminine - Sensibilisation				
VS & VC	56 718	-	56 718	-
SNSVAC	8 000	-	8 000	-
Ville de Montréal - projet mères endeuillées	-	-	-	19 576
	246 904	-	246 904	19 576

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

11. APPORT REPORTÉ LIÉ AUX IMMOBILISATIONS

Au cours d'un exercice précédent, l'organisme a obtenu une subvention de 170 105 \$ afin de moderniser ses équipements informatiques. Cet apport a été reporté et est amorti au même rythme que les équipements afférents, soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	32 411	100 453
Moins: montant constaté à titre de produits	(32 411)	(34 021)
Solde à la fin	-	32 411

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux venant à échéance entre septembre 2028 et décembre 2034 totalisent 2 370 424 \$ et les versements à effectuer incluant les taxes et frais communs estimés au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2027	359 218
2028	362 419
2029	323 613
2030	282 698
2031	246 347

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026					2025
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Annexe A - Produits						
Subvention du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	-	-	-	7 321 282	7 321 282	6 940 621
Tribunaux spécialisés (annexe I)	-	-	-	1 725 411	1 725 411	-
Projet EDIES (annexe I)	-	-	-	306 292	306 292	282 945
Programme PMRG (annexe I)	-	-	-	189 310	189 310	171 602
Programme Témoin Enfant (annexe I)	-	-	-	166 780	166 780	165 000
Programme Mesures Autochtones (annexe I)	-	-	-	90 773	90 773	105 979
Équipe spécialisée	-	-	-	-	-	59 903
Sommes versées par les contrevenants - Palais et Chambre de la Jeunesse	-	-	-	128 595	128 595	131 943
Sommes versées par les contrevenants - Cour municipale	-	-	-	46 200	46 200	48 170
Programme de remboursement aux proches de personnes décédées d'un acte criminel - Autres CAVAC (note 3)	31 653	-	-	-	31 653	-
Subvention - Ville de Montréal - Projet Mères endeuillées	-	-	-	19 576	19 576	68 871
Subvention - Ville de Montréal - DAPVIC	-	-	-	-	-	37 500
Autre subvention - Semaine des victimes et survivants	-	-	-	8 000	8 000	9 000
Solde à reporter	31 653	-	-	10 002 219	10 033 872	8 021 534

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026					2025
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Annexe A - Produits (suite)						
Solde reporté	31 653	-	-	10 002 219	10 033 872	8 021 534
Don Caisse Desjardins - aménagement	-	-	-	-	-	10 000
Subvention Emploi Canada	-	-	-	9 812	9 812	9 472
Autres sources de financement	-	-	-	5 758	5 758	6 729
Autre subvention - Ministre de la condition féminine - Projet Sensibilisation VS & VC	-	-	-	42 782	42 782	-
Intérêts	129	-	-	59 873	60 002	29 876
Amortissement de l'apport reporté lié aux immobilisations (note 11)	-	-	32 411	-	32 411	34 021
	31 782	-	32 411	10 123 337	10 187 530	8 111 632
Annexe B - Masse salariale						
Salaires	-	-	-	4 737 957	4 737 957	5 447 278
Charges sociales	-	-	-	852 832	852 832	980 510
Salaires et charges sociales - Projets ajout ressource cour municipale et autres ressources dédiées clientèles vulnérables	-	176 995	-	-	176 995	150 737
	-	176 995	-	5 590 789	5 767 784	6 578 525

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026				2025	
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Annexe C - Frais d'administration						
Honoraires professionnels	-	-	-	88 636	88 636	96 244
Formation	-	-	-	45 882	45 882	49 293
Déplacements	-	-	-	49 002	49 002	47 514
Associations et cotisations	-	-	-	33 881	33 881	35 726
Assurances	-	-	-	11 506	11 506	10 591
Documentation et abonnements	-	-	-	779	779	779
Recrutement	-	-	-	1 000	1 000	728
Frais de fonction	-	-	-	200	200	229
	-	-	-	230 886	230 886	241 104
Annexe D - Frais de bureau						
Télécommunications	-	-	-	36 285	36 285	41 439
Papeterie et fournitures de bureau	-	-	-	16 556	16 556	14 732
Frais d'impression	-	-	-	8 808	8 808	10 202
Entretien et réparations d'équipements	-	-	-	14 559	14 559	8 444
Publicité et promotion	-	-	-	6 498	6 498	6 642
Frais de location	-	-	-	4 054	4 054	5 255
	-	-	-	86 760	86 760	86 714

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026				2025
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Annexe E - Frais de logement					
Loyer et frais afférents	-	-	-	278 066	278 066
Frais d'entretien et de réparations	-	-	-	21 160	21 160
Énergie	-	-	-	7 794	7 794
	-	-	-	307 020	307 020
Annexe F - Frais d'activités					
Frais d'activités reconnaissance employés	-	-	-	5 000	5 000
Frais du conseil d'administration et assemblée générale annuelle	-	-	-	1 017	1 017
Frais d'activités bénévoles	-	-	-	400	400
	-	-	-	6 417	6 417
Annexe G - Autres frais					
Taxes non remboursables	-	-	-	108 921	108 921
Frais bancaires	-	-	-	2 514	2 514
Amortissement des immobilisations	-	-	36 710	-	36 710
	-	-	36 710	111 435	148 145

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026					2025
	Fonds du programme de remboursement aux proches	Fonds des sommes versées par les contrevenants	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'administration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Annexe H - Projets spécifiques						
Financement provenant du FAVAC						
Tribunaux spécialisés (annexe I)	-	-	-	1 725 411	1 725 411	-
Projet EDIES (annexe I)	-	-	-	306 292	306 292	282 946
Projet PRMG (annexe I)	-	-	-	189 310	189 310	171 602
Programme Témoin						
Enfant (annexe I)	-	-	-	166 780	166 780	165 029
Programme Mesures						
Autochtones (annexe I)	-	-	-	90 948	90 948	105 979
Équipe spécialisée	-	-	-	-	-	59 903
Financement demi poste intervenante						
cour municipale	-	-	-	35 000	35 000	35 000
	-	-	-	2 513 741	2 513 741	820 459
Autres sources de financement						
Programme de remboursement aux						
proches de personnes décédées d'un						
acte criminel (note 3)	67 387	-	-	-	67 387	41 080
Ville de Montréal - Mères endeuillées	-	-	-	19 576	19 576	68 871
Ville de Montréal - Projet aide						
victimes immigrantes	-	-	-	37 500	37 500	37 500
Ministre de la condition féminine -						
Sensibilisation VS & VC	-	-	-	42 782	42 782	-
Projet spécial - SVSAC	-	-	-	8 000	8 000	8 691
	67 387	-	-	107 858	175 245	156 142
	67 387	-	-	2 621 599	2 688 986	976 601

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

Annexe I - Détail de certains projets spécifiques

Nom du projet	Projet Tribunaux spécialisés	Projet EDIES	Projet PMRG	Programme Témoin Enfant	Programme Mesures Autochtones
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	1 725 411	306 292	189 310	166 780	90 773
Charges					
Salaires et charges sociales	1 668 196	297 833	187 612	162 434	89 588
Associations et cotisations	13 860	2 264	1 048	872	-
Déplacements	39 433	1 267	349	2 400	540
Formation	459	1 868	24	124	65
Frais d'impression, publicité, honoraires professionnels et communication	1 832	3 060	185	910	698
Papeterie et fournitures de bureau	1 631	-	92	40	57
	1 725 411	306 292	189 310	166 780	90 948

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2025

Annexe I - Détail de certains projets spécifiques

Nom du projet	Projet EDIES	Projet PMRG	Programme Témoin Enfant	Programme Mesures Autochtones
	\$	\$	\$	\$
Produits	306 292	189 310	166 780	90 773
Charges				
Salaires et charges sociales	275 573	167 954	162 217	104 626
Associations et cotisations	2 262	1 728	1 127	-
Déplacements	3 178	1 591	838	1 052
Formation	504	79	-	-
Frais d'impression, publicité, honoraires professionnels et communication	1 339	197	819	202
Papeterie et fournitures de bureau	-	53	28	99
Achats informatiques	90	-	-	-
	282 946	171 602	165 029	105 979